

Comment exporter des marchandises du Canada

ÉTAPE 1: AVANT D'EXPORTER

1. PLAN D'AFFAIRES

Votre plan d'affaires est un plan de travail à votre succès et un outil pour mesurer les progrès de votre entreprise.

Un plan d'exportation est un plan d'affaires qui se concentre sur les marchés internationaux. Il identifie votre marché cible (s), les objectifs d'exportation, les ressources nécessaires et les résultats attendus.

Pour obtenir des conseils sur la rédaction d'un plan d'affaires, visitez sbbc.co/howtobizplan.

Voir notre service de révision de plan d'affaires (sbbc.co/bizplanreview) et séminaires de planification d'entreprise pour obtenir de l'aide (sbbc.co/SBBCeduCal). (Services et séminaires disponible en anglais seulement)



2. ÉTUDE DE MARCHÉ

L'étude de marché est un élément essentiel de votre plan d'affaires, y compris la création d'un rapport de viabilité.

Avant d'investir dans l'exportation de marchandises, assurez-vous qu'il existe une demande pour votre produit dans le pays ciblé.

- Ministère des Affaires mondiales Canada (www.international.gc.ca)
- Exportation et développement Canada (www.edc.ca)
- Trade Map (www.trademap.org)
- Institut canadien du service extérieur (<https://www.international.gc.ca/global-affaires-affaires-mondiales/services/cfsi-icse/index.aspx?lang=fra>)



3. TROUVEZ DES CLIENTS POTENTIELS

Assurez-vous d'avoir des clients potentiels intéressés par l'achat de vos articles et développez des relations avec eux.

- TFO Canada (www.tfocanada.ca)
- Ministère des Affaires mondiales Canada (www.international.gc.ca)
- Contactez Small Business BC pour demander des informations de Hoovers et Dun and Bradstreet (www.hoovers.com et www.dnb.com)



4. RÈGLEMENTS ET PERMIS

Visitez le ministère des Affaires mondiales Canada pour savoir si vos marchandises nécessitent un permis d'exportation:

<https://www.international.gc.ca/controls-controles/index.aspx?lang=fra>

Découvrez si vos marchandises sont réglementées par un ministère et une agence gouvernementale: https://www.international.gc.ca/controls-controles/about-a_propos/expor/before-avant.aspx?lang=fra



5. EXIGENCES RELATIVES AU PRODUIT ET À L'ÉTIQUETAGE

Différents ministères auront des normes d'étiquetage différentes selon l'industrie de votre produit. Contactez le gouvernement compétent du pays étranger ou demandez à votre acheteur de vous donner des informations sur les exigences en matière d'étiquetage.



6. TARIF DE DOUANES (CODE SH)

Déterminez le numéro de Tarif de douanes à 10 chiffres (code SH) pour chaque article exporté. Pour obtenir les tarifs, communiquez avec l'Agence des services frontaliers du Canada 1-800-461-9999 ou visiter

<https://www.cbsa-asfc.gc.ca/>

Un transitaire international peut vous fournir, moyennant des frais, le code HS.



Comment exporter des marchandises du Canada

7. OBTENIR UN CERTIFICAT D'ORIGINE

En vertu d'accords de libre-échange:

- Valeur de l'envoi inférieure à 2500 \$ CAD: un certificat d'origine officiel n'est pas requis, seulement une lettre indiquant l'origine des marchandises
- Valeur de l'envoi supérieure à 2500 \$ CAN: un certificat d'origine officiel est requis: <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/publications/dm-md/d11/d11-4-14-fra.html>

Règles d'origine aux fins du TPG et TPMD: <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/publications/dm-md/d11/d11-4-4-fra.html>



8. ENREGISTREZ VOTRE ENTREPRISE

Demander un nom commercial et enregistrer une entreprise individuelle, une société de personnes ou une société:

<https://smallbusinessbc.ca/advisory/business-registration-services/>

Consultez nos conseillers d'affaires pour obtenir de l'aide.



9. NUMÉRO D'ENTREPRISE

Obtenez un numéro d'entreprise d'import / export.

Obtenez un compte d'importation / exportation auprès de l'Agence du revenu du Canada au 1-800-959-5525 or <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/entreprises/sujets/inscrire-votre-entreprise/inscription-direct-entreprises-aperçu.html>.



ÉTAPE 2: À LA FRONTIÈRE

10. DÉCLARATION D'EXPORTATION

Non requis pour les envois aux États-Unis ou les envois d'une valeur inférieure à 2000 \$.

Utilisez le Portail du Système canadien de déclaration des exportations pour soumettre des déclarations d'exportation électroniques

<https://www.cbsa-asfc.gc.ca/services/cers-scde/get-started-intro-fra.html>



11. DOCUMENTS DE DÉCLARATION EN DÉTAILS

Les douanes exigent une déclaration d'exportation électronique remplie (le cas échéant), un certificat d'origine (le cas échéant), une facture commerciale et tous les certificats de permis ou licences requis pour la destination.



CONTACT

SERVICE À LA CLIENTÈLE

604-775-5525 | 1-800-667-2272 | askus@smallbusinessbc.ca

Il est conseillé à tous les clients de reconfirmer les informations provenant des ministères officiels des agences gouvernementales nécessaires au Canada et à l'étranger. Small Business BC n'accepte aucune responsabilité pour tout acte ou erreur, omission, mauvaise utilisation et / ou mauvaise interprétation résultant de la confiance, en tout ou en partie, sur les informations fournies..